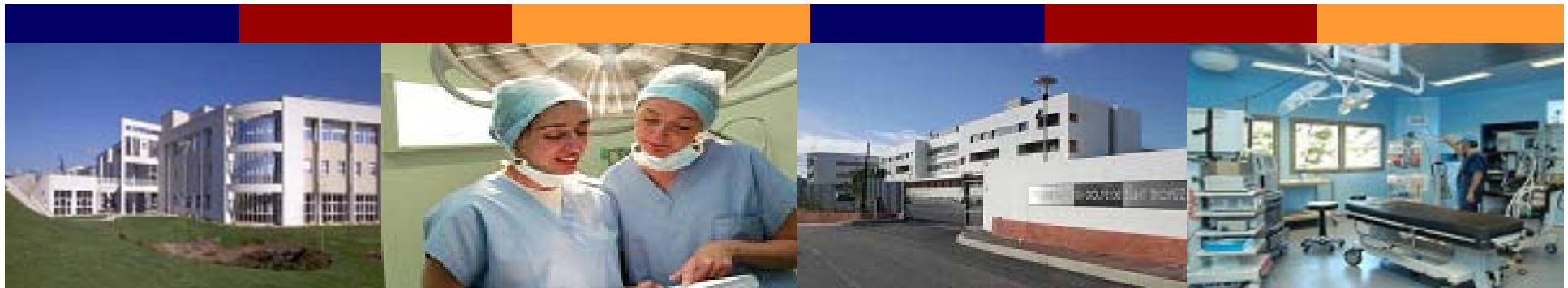




**G É N É R A L É  
D E • S A N T É**

## L'installation d'un praticien dans une clinique privée



# Sommaire



## I. Le secteur hospitalier privé en France

- Quelques chiffres
- Les restructurations engagées

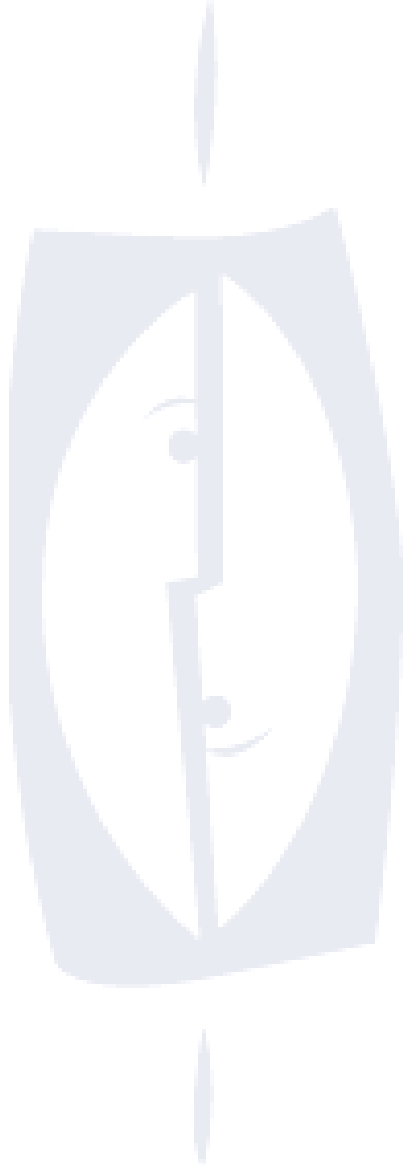
## II. Avant de s'installer dans une clinique

- Vérifier sa pérennité
- Connaître la clinique
- Préciser la relation contractuelle

## III. Générale de Santé

- Quelques chiffres
- Son organisation générale
- Ses relations contractuelles





## I. Le secteur hospitalier privé en France

- Quelques chiffres
- Les restructurations engagées

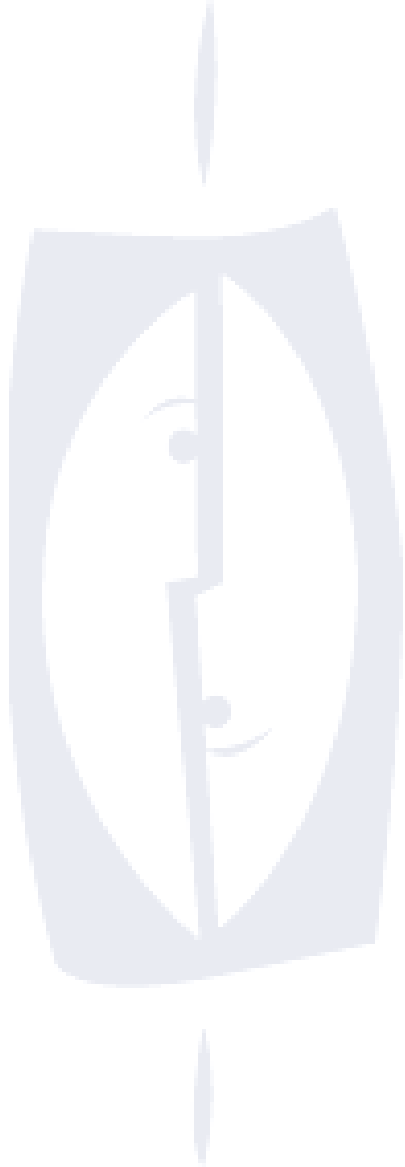
### Quelques chiffres :

- 1 250 établissements privés en France
- 7 millions de patients
- 2 millions de passages aux urgences
- 60 % des interventions chirurgicales
- 80 % de la clinique ambulatoire
- 40 % des traitements anti-cancéreux
- 33 % des accouchements
- + de 40 000 médecins libéraux ou salariés
- Le coût moyen de la prise en charge des patients dans le secteur privé est inférieur de 35% à celui du secteur public



### **Les restructurations engagées :**

- Rendues nécessaires par le contexte économique
- Imposées par les organismes de Tutelles
- Engagées à l'initiative des établissements
- Elles sont un gage de la recherche de la sécurité et de la qualité des soins
- Elles participent à la maîtrise des dépenses de santé et à l'adaptation de l'offre de soins



## II. Avant de s'installer dans une clinique

- Vérifier sa pérennité
- Connaître la clinique
- Préciser la relation contractuelle



## II. Avant de s'installer dans une clinique

### Vérifier sa pérennité :

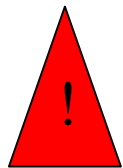
- Par rapport aux objectifs de planification
- Par rapport à sa situation financière



## II. Avant de s'installer dans une clinique

### Connaître la clinique :

- Prendre contact avec :
  - Ses futurs confrères
  - La CME (Commission Médicale d'Établissement)
  - La Direction de l'établissement
- Visiter plusieurs établissements
- Effectuer des remplacements



Conseil : prévoir environ 1 an





## II. Avant de s'installer dans une clinique

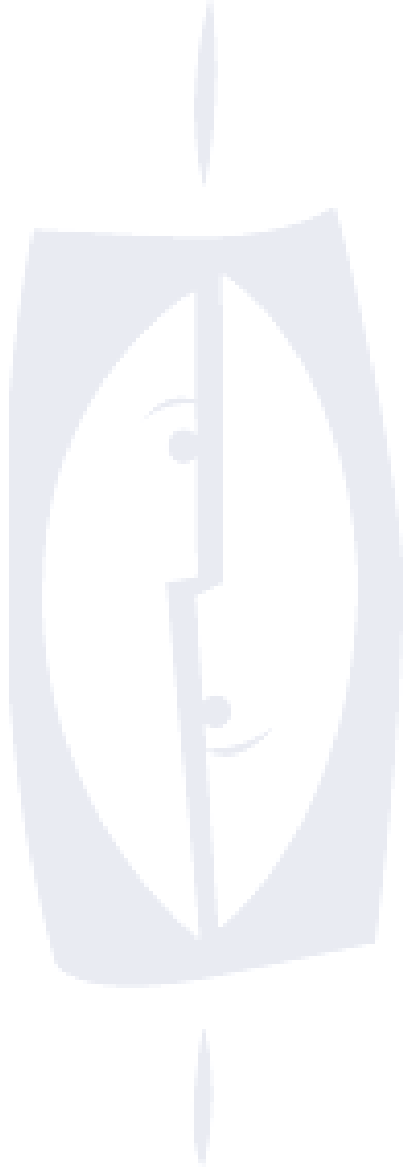
### Préciser la relation contractuelle :

- Un contrat d'exercice conclu entre un praticien et une clinique :
  - est obligatoire
  - mentionne les règles générales
  - énonce les spécificités



### III. Générale de Santé

- Quelques chiffres
- Son organisation générale
- Ses relations contractuelles



## Quelques chiffres :

1er groupe français et européen d'hospitalisation privée :

- 196 établissements  
MCO / soins de suite et rééducation / psychiatrie / radiothérapie / soins à domicile et diagnostic / soins et services aux personnes âgées
- 23 160 salariés dont 5 907 infirmières
- 5 235 praticiens dont :
  - 508 Anesthésistes réanimateurs
  - 578 Pathologistes cardio-vasculaire
  - 482 Ophtalmologistes
  - 303 Gynécologues – obstétriciens
  - 391 Orthopédistes
  - 478 Radiologues
  - 420 Gastro-entérologues
  - 149 Chirurgiens viscéraux
  - 163 Oncologues...

## Quelques chiffres :

- 2,2 millions de patients
- 407 807 entrées en chirurgie
- 404 520 interventions en ambulatoire
- 300 700 urgences
- 32 024 naissances
- Siège : juridique – centrale d'achats – finances – architectes – direction médicale – communication – gestion des risques...
- GDS : + de 15 % du marché français de l'hospitalisation privée

## Son organisation générale :

- Comité Médical :
  - Partenariat C.M.E / direction d'établissements
  - La lettre des praticiens
  - Forum Médical
- Clubs de Spécialités :
  - Études communes
  - Comité d'experts / centrale d'achats
- Recrutement :
  - Centralisation des demandes
  - Orientation des candidatures





## Ses relations contractuelles :

- Basées sur un contrat type
- Respectent les règles énoncées par l'Ordre des Médecins
- S'adaptent aux évolutions nécessaires
- Reflètent la commune volonté des parties



Contact : Sylvie Charlet

[s.charlet@gsante.fr](mailto:s.charlet@gsante.fr)

T : 01 53 23 14 14

Générale de Santé

